

CAEP MNS

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur



o Le certificat

Le titulaire du diplôme d'état de MNS doit obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de MNS durant la cinquième année civile suivant l'obtention du diplôme (MNS, BEESAN, BPJEPS AA, BPJEPS AAN). Ce certificat précise que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes de technique et de sécurité.

o Objectifs de la formation

Ce stage est un recyclage, c'est-à-dire une formation professionnelle complémentaire dispensée à des professionnels experts pour leur permettre de s'adapter à l'évolution technique, pédagogique, etc.... de leur secteur d'activité. Le coeur de la formation est centré sur la partie « sécurité en milieu spécifique » car la compétence professionnelle première du MNS se situe dans sa capacité à agir / réagir de manière pertinente dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche selon un contexte donné.

o Les pré-requis

- Etre titulaire du MNS ou du BEESAN ou du BPJEPS Activités Aquatiques ou du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation ;
- Etre à jour de la formation continue PSE1;
- Garantir les aptitudes physiques propres à l'exercice de cette profession (certificat médical de non contre – indication datant de moins de 3 mois au commencement de la formation).



o Contenus et déroulement

- **Secourisme et sauvetage** : rappel des notions essentielles en fonction des textes en vigueur et exercices pratiques
- **Réglementation** : actualisation des connaissances
- **Échanges pratiques sur les différentes activités du métier** (pédagogie scolaire, santé et activités aquatiques...)

INFORMATIONS PRATIQUES

o Épreuves de validation

- **250m nage libre** avec palmes, short et tee-shirt (lunettes interdites)

- Parcours de sauvetage/secourisme

entrée dans l'eau (plongé ou sauté), nage d'approche, plongeon canard, récupération d'un mannequin et maintien du mannequin hors de l'eau quelques secondes, nager vers une victime physique, lui porter secours, la ramener au bord, effectuer la sortie d'eau et les premiers gestes de secours, expliquer la démarche mise en place pour le secours à personne.



o Modalités d'inscription

Pré-inscription

Demande par e-mail précisant nom, prénom, date de naissance et session souhaitée

Inscription

Après réception du dossier d'inscription par le candidat, renvoi du dossier rempli et accompagné des pièces justificatives dans les délais imposés.



o Tarifs de la formation

Tarif sur demande de devis personnalisé

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



o CONTACTS

Renseignements administratifs

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Renseignements pédagogiques

elodie.lesaffre@creps-wattignies.sports.gouv.fr



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

